

ARRONDISSEMENT
DE
SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

SÉANCE DU

13 NOVEMBRE 2008

Le nombre de Conseillers
en exercice est de 39

OBJET

**Restauration de
documents d'archives –
Demande de subvention
au Conseil Général**

En vertu de l'article L.2131-1
du C.G.C.T.
Le Maire de Saint-Germain-en-Laye
atteste que le présent document
a été publié le 14 novembre 2008
par voie d'affichages
notifié le
transmis en Sous-Préfecture
le 14 novembre 2008
et qu'il est donc exécutoire.

Le 14 novembre 2008

Pour le Maire,
Par délégation,
Le Directeur Général Adjoint
des Services


Bruno CHAUEMANCHE

L'an deux mille huit, le 13 novembre à 21 heures, le Conseil Municipal de Saint-Germain-en-Laye, dûment convoqué par Monsieur le Maire le 6 novembre deux mille huit, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Emmanuel LAMY, Maire.

Etaient présents :

Monsieur SOLIGNAC, Madame BOUTIN, Monsieur PIVERT, Madame de CIDRAC, Monsieur BATTISTELLI, Madame RICHARD, Monsieur AUDURIER, Madame de JOYBERT, Monsieur LEBRAY, Madame GOMMIER, Monsieur BAZIN d'ORO, Madame MAUVAGE, Monsieur MAILLARD, Madame USQUIN, Madame NICOT, Monsieur STUCKERT, Madame BÈLE, Monsieur CHARREAU, Madame ROCCHETTI, Monsieur PERRAULT, Monsieur RAVEL, Madame KARCHI-SAADY, Madame PERNOD-RONCHI, Monsieur FAVREAU, Monsieur ROUSSEAU, Mademoiselle DEMARIA-PESCE, Monsieur QUÉMARD, Madame BRUNEAU-LATOUICHE, Monsieur BLANC, Madame LEGRAND, Monsieur PÉRICARD, Madame FRYDMAN, Madame RHONÉ, Monsieur LÉVÊQUE, Monsieur FRUCHARD

Avaient donné procuration :

Madame GENDRON à Monsieur AUDURIER
Monsieur HAÏAT à Monsieur BATTISTELLI
Madame TÉA à Madame de JOYBERT

Secrétaire de Séance :

Madame ROCCHETTI

N° DE DOSSIER : 08 I 05

OBJET : RESTAURATION DE DOCUMENTS D'ARCHIVES - DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL GENERAL

RAPPORTEUR : Monsieur BATTISTELLI

**Monsieur le Maire,
Mesdames, Messieurs,**

NOTE DE SYNTHÈSE

La Ville de Saint-Germain-en-Laye, soucieuse de la bonne conservation de son fonds ancien d'archives, souhaite mettre en place un programme de restauration de ces documents.

Les travaux porteront, dans un premier temps, sur la restauration des registres de délibérations du Conseil Municipal couvrant la période de 1758 à 1790.

Le Département peut financer ce projet dans le cadre des procédures de « sauvegarde d'urgence d'objets d'art et de documents d'archives ».

La commande et l'exécution des travaux sont réalisés en partenariat avec la Direction des Archives Départementales. Le Conseil Général participe à hauteur de 70 % du coût total T.T.C..

La restauration des registres de délibérations couvrant la période de 1758 à 1790 doit s'élever à 4 117, 23 € T.T.C..

DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

À L'UNANIMITÉ,

AUTORISE Monsieur le Maire à :

SOLLICITER une subvention à hauteur de 70 % des travaux T.T.C. auprès du Conseil Général,

SIGNER tous les documents s'y rapportant.

POUR EXTRAIT CONFORME
AU REGISTRE DES DELIBERATIONS,

Pour le Maire,
Le 1^{er} Maire-Adjoint,
Conseiller Général des Yvelines



Maurice SOLIGNAC